

AVIS

SOU MIS AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

dans le cadre de la consultation sur le Cadre de gestion pour l'harmonisation des activités récréatives sur les rivières à saumon situées dans les réserves fauniques, les zecs et certains terrains privés

Présenté par la



FQSA

Fédération québécoise
pour le saumon atlantique

Contexte

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) a soulevé l'enjeu de l'augmentation des conflits d'usage ainsi que ses préoccupations quant à l'impact de l'achalandage accru des usagers sur le saumon atlantique et son écosystème. Quoique cette situation ait été identifiée depuis plusieurs années, l'engouement des Québécois pour le récréotourisme et la pandémie ont exacerbé les tensions et les questionnements quant aux meilleures pratiques pour assurer la conservation de la ressource saumon, la pérennité des activités de pêche sportive de qualité ainsi que le développement durable des activités récréatives, incluant la pêche, sur les rivières à saumon et ce, à long terme.

La FQSA souligne qu'elle souhaite promouvoir la cohabitation entre les différents usagers, qu'elle est ouverte au développement récréotouristique régional et que l'accès au territoire fait partie de nos valeurs. Cependant, nous devons nous doter d'une vision et d'outils concrets pour l'avenir et assurer la meilleure gestion du saumon atlantique et de ses rivières, car nul développement ne doit se faire au détriment de la ressource.

Nous saluons le leadership du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans ce dossier. Non seulement leur équipe s'est assurée de travailler de façon collaborative avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux du Québec, ils demeurent les mieux outillés afin de guider de tels travaux en mettant le saumon atlantique au centre des décisions, tout en assurant la vocation première de leur ministère d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

Cet enjeu est vaste et complexe. Ce document n'est que la première étape préalable à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action qui s'échelonnera sur plusieurs années et qui demandera la coordination d'un grand nombre d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. La FQSA est fière d'être un collaborateur de premier plan dans cette aventure et nous continuerons d'être disponibles et ouverts pour la suite, en toute cohérence avec notre mission et nos objectifs communs de conservation et de mise en valeur du saumon atlantique et de ses rivières.

Commentaires

Le portrait des enjeux brossé par le MFFP au niveau des enjeux est juste. Nous sommes conscients que le présent travail s'adresse seulement aux activités récréatives et que d'autres réflexions devront éventuellement se faire sur d'autres thèmes.

Nous sommes également en accord avec les orientations qui guideront nos décisions pour plusieurs années.

Les pistes d'action sont aussi intéressantes et importantes. D'ailleurs, le fait que certaines pistes d'action aient déjà été mises en œuvre, particulièrement l'obtention d'un avis scientifique sur l'impact des activités récréatives ainsi que l'évaluation de la capacité de support des milieux, témoigne de l'importance de cette question pour le MFFP.

Cadre de gestion?

Bien que les enjeux identifiés soient justes, nos membres sont cependant demeurés sur leur appétit quant au contenu plus spécifique du cadre qui ne présente pas de pistes concrètes et orientées vers des objectifs précis. En effet, la FQSA a mené plusieurs consultations, tant auprès des pêcheurs que des organismes gestionnaires de rivières, et, quoique l'accueil de ce document soit favorable, un cadre de gestion devrait contenir des engagements et un plan d'action concret. Nous réitérons que les pistes de solution sont pertinentes et nécessaires, mais non exhaustives et nécessitent d'être précisées avec un plan d'action structuré.

Sans faire un débat de sémantique, le présent document pourrait faire mention qu'il s'agit de la première étape, d'une réflexion soutenue, en vue de l'élaboration d'un cadre clair et concret pour l'harmonisation et le développement des activités récréatives sur les rivières à saumon du Québec, sans être un cadre complet sur lequel nous pouvons baser nos opérations. Cela étant dit, nous sommes heureux que le document fasse état de l'enjeu qui nécessite encore des études et des vérifications réglementaires concrètes afin d'arriver à un cadre de gestion *strictu sensu*.

Statut particulier des rivières à saumon

Les rivières à saumon sont les seules à bénéficier d'un statut particulier conféré par la législation. Ces rivières, qui ne comptent que pour 2 % des rivières du Québec, constituent un patrimoine naturel, écologique, culturel, identitaire et socio-économique majeur. Cela justifie amplement la nécessité d'y encadrer l'ensemble des activités récréatives avec une vision ambitieuse à long terme visant la conservation de l'espèce et la mise en valeur durable des activités qui s'y déroulent.

Les pêcheurs sont des acteurs de conservation et de développement économique régional durable

Le Plan de gestion du saumon atlantique du MFFP, reconnu jusqu'à l'international pour son approche « rivière par rivière », repose sur un réseau phénoménal d'organismes à but non lucratif régionaux qui réinvestissent les revenus dans la protection et la conservation du saumon. Les pêcheurs sont un maillon essentiel de ce réseau, qui représentent des utilisateurs engagés et dont les activités représentent des dizaines de millions de dollars de retombées économiques régionales chaque année, en plus d'être soumis à une lourde (mais nécessaire)

réglementation. Les organismes gestionnaires de rivière sont des acteurs de l'économie sociale régionale, et les activités génèrent des retombées positives pour de nombreuses entreprises et municipalités dans les régions salmonicoles.

Nous réitérons donc l'importance de la reconnaissance du statut particulier des rivières à saumon, non seulement comme lieu privilégiés pour pratiquer la pêche, mais aussi comme écosystème exceptionnel à protéger. Nous soulignons également l'importance de reconnaître la pêche comme une activité culturelle, sociale et identitaire qui génère des retombées économiques très importantes dans les régions ressources.

Nécessité d'une collaboration accrue entre les paliers gouvernementaux

La rôles, responsabilités et réglementations relatives aux activités et au territoire relatifs aux différents paliers gouvernementaux et ministères sont assurément complexes. Le MFFP bénéficie de nombreux leviers réglementaires et administratifs afin de protéger son réseau d'organismes gestionnaires de rivières et de pêcheurs, dont la mise à jour est définie dans les pistes d'action, ce dont nous sommes très satisfaits. Cependant, nous souhaiterions voir un engagement plus clair du MFFP et du gouvernement provincial de faire rayonner son leadership et sa vision auprès du gouvernement fédéral et des gouvernements municipaux, notamment en matière de navigation.

Les compétences déléguées ou partagées sont rarement exclusives, et nous encourageons le MFFP à s'engager clairement à entreprendre des discussions avec le gouvernement fédéral afin d'assurer une gouvernance claire et collaborative des rivières à saumon du Québec.

Attentes élevées

Tel que mentionné plus haut, ce document a été reçu de façon généralement positive par notre réseau et nos membres. Cependant, il est essentiel que les travaux se poursuivent avec un échéancier qui continue de démontrer l'importance de l'enjeu, afin d'arriver un réel Plan d'action. L'approche collaborative doit se poursuivre pour arriver à des résultats concrets et durables. La FQSA désire ardemment poursuivre son implication active avec votre ministère dans l'élaboration du plan d'action qui découlera de cette première étape de réflexion, en plus de contribuer à l'exercice de priorisation des actions qui seront définies par les différents groupes de travail.

Notre objectif est la conservation de la ressource saumon, la pérennité des activités de pêche sportive de qualité ainsi que le développement durable des activités récréatives, incluant la pêche, sur les rivières à saumon et ce, à long terme. Ce document est une première étape d'un projet ambitieux qui définira l'avenir du saumon atlantique au Québec et au Canada.